

## **Véloroute littorale atlantique**

### **Proposition d'itinéraire côtier Bayonne - Hendaye**

**(41 Kms)**

**Octobre 1999**

Nous proposons aux collectivités locales d'avoir de grandes ambitions pour la future "Véloroute littorale atlantique", en créant un itinéraire de 41 kms:

- sécurisé en quasi totalité (22 kms en site propre, 7,5 kms avec bandes cyclables, 3 kms sur petites routes et 8,5 kms en zones 30 km/h de traversées de ville);
- longeant la côte et desservant toutes les villes du littoral, les sites touristiques majeurs, les plages, la majorité des structures d'hébergement,.....

Cet aménagement sera relativement coûteux (environ 50 MF, haltes comprises, à partager entre les collectivités locales: communes, Département et Région, et l'Etat), mais il répondra aux critères de qualité exigés des Véloroutes et Voies Vertes, et fera de la portion Bayonne-Hendaye l'une des plus belles Véloroutes d'Europe.

Cela permettra de satisfaire d'abord les habitants des communes et les nombreux touristes résidant sur la côte, et aussi les randonneurs français et étrangers.

Cette forte attractivité, due à la qualité de l'itinéraire, aura des retombées économiques positives pour les structures d'accueil locales, notamment hors saison, puisque les randonnées à pied et à vélo se pratiquent les 12 mois de l'année.

Créer un aménagement vert pour les habitants, et capter de nouveaux flux de touristes, sont les deux enjeux de cette Véloroute.

NB: ces propositions devraient être affinées, en particulier quand à la faisabilité de chaque portion. Elles constituent une contribution au futur groupe de travail qui définirait et piloterait ce projet. L'AF3V souhaite être associée à ce groupe de pilotage.

Plan:

- 1- Caractéristiques des Véloroutes nationales et européennes:  
des itinéraires cyclables sécurisés, touristiques et pour tous publics

- 2- L'itinéraire cyclable Bayonne-Hendaye créé en 1982:  
un itinéraire inadapté pour une "Véloroute grand public", excepté le tronçon côtier  
Guéthary-Socoa
- 3- Pour un itinéraire côtier et sécurisé: principes de base
- 4- Propositions d'un itinéraire côtier de 41 kms
- 5- Photos
- 6- Plan

## **1- Caractéristiques des Véloroutes nationales et européennes: des itinéraires cyclables sécurisés, touristiques et pour tous publics**

La "Véloroute littorale atlantique entre Bayonne et Hendaye" constituera une partie de l'itinéraire national de la côte atlantique retenu par l'Etat français dans le "Réseau des itinéraires cyclables d'intérêt national" (décision du CIADT du 15-12-98), et un élément de la Véloroute Européenne n°1: "Atlantic coast route", allant du Cap Nord au sud du Portugal (Sages).

Les Véloroutes et Voies Vertes sont destinées à des publics non motorisés variés quand à leur mode de déplacement (piétons, cyclistes, rollers, handicapés, ...) et quand à leur niveau de pratique: des pratiquants sportifs aux pratiquants amateurs et familiaux, y compris les personnes âgées et les enfants.

Les Véloroutes sont des itinéraires cyclables à moyenne et longue distance, qui peuvent emprunter des Voies Vertes, c'est à dire des aménagements polyvalents en site propre, ou des "routes à circulation automobile modérée".

L'itinéraire doit être:

- sécurisé: soit par la création d'un site propre (interdit à la circulation des véhicules motorisés), soit par la création de bandes cyclables, soit par l'aménagement de zones 30 km/h dans la traversée des agglomérations, soit par le choix de petites routes à faible trafic.
- linéaire: l'itinéraire relie une ville A à une ville B le plus directement possible.
- continu: l'itinéraire ne doit pas être interrompu, y compris dans les traversées d'agglomération
- fléché: l'itinéraire possède un jalonnement propre et uniforme dans son ensemble
- agréable: l'itinéraire doit être calme, à l'abri de la circulation automobile, et traverser les zones touristiques les plus remarquables
- facile: l'itinéraire doit être adapté à tous les niveaux de pratique cycliste, ce qui implique d'avoir une déclivité faible.

L'itinéraire comprend des haltes de services spécifiques, situées en bordure immédiate: informations, halte sanitaire, parc de stationnement, aire de pique-nique,.....

L'itinéraire doit aussi passer le plus possible à proximité des services locaux: réparation, commerces alimentaires (ravitaillement), autres commerces, services postaux, services médicaux, ... et services de restauration et d'hébergement.

Le passage près des gares (routières et ferrées), des ports et des aéroports doit aussi être recherché, ainsi que des liaisons cyclables avec ces points d'accès indispensables aux randonneurs.

Le passage de la Véloroute par les villes et villages assure généralement cette présence des services.

**2- L'itinéraire cyclable Bayonne-Hendaye créé en 1982:  
un itinéraire inadapté pour une "Véloroute grand public", excepté le tronçon  
côtier Guéthary-Socoa**

L'étude sur place de cet itinéraire est détaillée dans un document séparé: "Description de la liaison cyclable Bayonne-Hendaye" (6 pages + photos + plan).

Cette étude montre que cet itinéraire, créé en 1982:

- est en mauvais état;
- est mal sécurisé:  
le deuxième tronçon de 23 kms entre la Nive et Guéthary comporte plusieurs passages sur routes départementales étroites et circulées, donc dangereuses;
- est non direct;
- évite les villes et villages et les lieux touristiques les plus importants dans deux tronçons sur quatre (de Bayonne à Guéthary et de Socoa à Hendaye);
- est très escarpé sur plus de la moitié du parcours:  
c'est le cas des deuxième et quatrième tronçons, soit de 33 kms sur 52 kms.

Seul le troisième tronçon de Guéthary à Socoa (10 kms) est en partie en site propre, longe la côte et les plages, et traverse les villes.

Il a donc presque toutes les caractéristiques nécessaires pour une Véloroute, et peut constituer l'amorce de la future Véloroute littorale atlantique.

NB: la liaison Guéthary-Nive-Bayonne par le Pays Basque intérieur, qui existe aujourd'hui, pourrait constituer une boucle, une variante de la future Véloroute, à condition qu'elle soit:

- complétée (jalonnement incomplet)
- sécurisée (portions de RD dangereuses)
- et décrite comme un itinéraire réservé aux cyclistes sportifs.

### **3- Pour un itinéraire côtier et sécurisé, principes de base**

Pour créer une Véloroute qui soit à la fois très attractive et très utilisée, nous proposons de définir et d'aménager un itinéraire sur la base des trois principes suivants:

#### **1- Définir un itinéraire côtier traversant les villes et les principaux sites**

En effet la zone à traverser est urbanisée principalement en bord de mer, où se situent également les principaux centres d'intérêt touristiques: mer, falaises et plages.....

C'est donc en bord de mer que l'on trouve la majorité des services urbains, des hébergements de toute nature (surtout hôtels, pensions, centre de vacances et campings), des activités culturelles estivales et permanentes, des points d'information touristiques, des gares,....

En faisant ce choix d'un itinéraire côtier on satisfera donc plusieurs exigences du cahier des charges des Véloroutes et Voies Vertes.

En outre, ce choix est favorable aux villes traversées (Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, St-Jean-de-Luz, Hendaye) car un itinéraire côtier les traversant sera ainsi:

- utile à un grand nombre de leurs habitants permanents ou saisonniers;
- utile pour leurs activités de services qui bénéficieront des passages et séjours des randonneurs.

#### **2- Aménager un itinéraire le plus sécurisé possible, en majorité en site propre**

Ce deuxième choix vise lui aussi à créer un itinéraire qui soit très utilisé par les habitants et les randonneurs.

En effet la majorité des piétons, des cyclistes et des rollers recherchent des itinéraires sûrs, et préfèrent de ce point de vue les aménagements en site propre.

L'itinéraire proposé au § suivant est donc constitué, sur plus de 50% de son parcours, de pistes ou sentiers sur lesquels la circulation automobile est interdite:

- il utilise entre Guéthary et Saint-Jean-de-Luz les aménagements en site propre qui existent déjà, et qui peuvent être complétés entre Erromardie et la grande plage de St-Jean-de-Luz;
- il utilise entre Bayonne et Biarritz un grand tronçon en site propre déjà prévu par le District B.A.B., via La Barre et La Chambre d'Amour;
- il utilise entre Socoa et Hendaye une piste en site propre, qu'il faudrait aménager le long de la mer en bordure de la D912.

L'itinéraire doit aussi être sécurisé dans les traversées des villes de Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye, notamment par la création de zones 30 km/h dans les centres de ces villes.

NB: aujourd'hui en pleine saison touristique (Juillet et Août) les très fortes densités de population et de circulation ralentissent de fait la vitesse des véhicules au coeur de ces communes. La création de zones 30 km/h a pour but de réduire cette vitesse toute l'année.

#### **3- Admettre quelques fortes pentes, imposées par le relief de la Côte Basque**

L'itinéraire proposé présente quelques portions à forte déclivité, qui sont imposées par le relief de la Côte Basque, rocheuse et découpée.

Les usagers de la Véloroute les accepteront car ces déclivités permettent, dans ce projet, de profiter au maximum des paysages côtiers, sur un itinéraire sécurisé.

Deux exemples:

- entre la plage d'Erromardie et St-Jean-de-Luz, le sentier proposé est un peu escarpé, mais il offre des vues magnifiques sur la mer;

- pour accélérer à l'itinéraire en site propre bordant la falaise entre Socoa et Hendaye, il faudra monter. Mais les perspectives sur la falaise, la mer, les Pyrénées et la côte espagnole sont d'une beauté à couper le souffle. Profiter d'un tel site mérite bien quelques efforts.....

#### **4- Propositions d'un itinéraire côtier de 41 kms**

Ces propositions sont une contribution au groupe de travail qui devrait réunir les collectivités locales, l'Etat et les représentants des usagers pour définir l'itinéraire de la Véloroute littorale atlantique.

Le repérage et les relevés topographiques et photographiques sont encore imparfaits, et la faisabilité de chaque aménagement proposé devra être affinée.

##### **1er tronçon: De Bayonne (All Marines) à Biarritz (phare):**

**9 kms d'itinéraire en site propre déjà programmé par le District B.A.B.**

La Véloroute littorale pourrait franchir l'Adour sur le pont Grenet, en utilisant le large trottoir. La pose d'un garde corps côté chaussée suffira à sécuriser ce passage. La cohabitation avec les piétons, assez peu nombreux, ne pose pas de problème, et les pêcheurs disposent d'emplacements spécifiques (voir photo).

Ensuite la Véloroute serait constituée d'un itinéraire en site propre reliant Bayonne à Biarritz, via La Barre et La Chambre d'Amour.

Longueur totale: environ 9 kms.

Une piste cyclable a déjà été réalisée par la ville de Bayonne sur les Allées Marines (voir photo), et le District B.A.B. prévoit un aménagement cyclable sur ce trajet.

En effet les voies empruntées sont suffisamment larges pour y aménager un itinéraire en site propre de 2,5 à 3 mètres de large:

- Avenue de l'Adour jusqu'à La Barre
- Boulevard des Plages jusqu'à La Chambre d'Amour
- Boulevard de la Mer.

Il y a la place pour des bandes cyclables sur l'Avenue du Général Mac Croskey.

Cet itinéraire cyclable sera d'un grand intérêt pour les habitants permanents et saisonniers: liaison entre Bayonne et Biarritz, desserte des quartiers résidentiels, de la patinoire, des plages, des golfs....

##### **2ème tronçon: Traversée du centre de Biarritz du phare à l'av. Beurivage:**

**3 kms en zone 30 km/h**

Dans les traversées des trois centre urbains importants de Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye, nous proposons que l'itinéraire soit simplement jalonné (fléchage), mais qu'aucun aménagement spécifiquement cyclable ne soit réalisé.

Pour sécuriser la circulation des cyclistes, et des marcheurs, il suffit d'apaiser la circulation, en créant des zones 30 km/h, avec des aménagements de voirie (rétrécissement de chaussées, chicanes, ronds-points de faible diamètre,...) et une signalisation.

Dans Biarritz l'itinéraire serait:

- Avenue de l'Impératrice
- Boulevard du Général de Gaulle
- Boulevard du Maréchal Leclerc
- Esplanade de la Vierge
- Perspective de la Côte des Basques
- Avenue Beurivage.

Sur cette avenue des bandes cyclables peuvent être créées, au moins d'un côté.

NB: pour le retour l'itinéraire serait identique à celui suivi par les automobiles, par la perspective de la Côte Basque, les petites rues, la rue Gambetta, la place Clémenceau, et l'avenue Edouard VII.

NB: l'avenue de l'Impératrice est étroite et difficile pour les cyclistes, surtout en montée (sens retour). On devrait rechercher un aménagement, ou un itinéraire parallèle.

### **3ème tronçon: D911 de Biarritz (place Beurivage) au carrefour avec la RN10: 3,5 kms de bandes et pistes cyclables**

Après la place Beurivage, il y a un système de sens uniques, et dans les deux rues concernées il y a la place pour créer un aménagement cyclable.

Exemple: avenue de La Milady: dans cette rue à sens unique on trouve des trottoirs de 2 mètres, une file de stationnement côté gauche, et deux voies de circulation très larges: 4,50 mètres et 4 mètres (voir photo).

Dans les rues suivantes (D911) il y a encore la place pour créer des bandes cyclables: après le feu de la plage d'Ilbarritz, dans la grande ligne droite, les deux voies ont 4,5 mètres de large chacune: il est possible et souhaitable de créer deux bandes cyclables d'1,20 mètre de large, car cela rétrécira les voies de circulation et par là même ralentira la vitesse des autos.

Après le second rond-point, une bande centrale séparative, de 2,20 mètres de large, a été créée. En la rétrécissant à 0,3 m, on peut aussi créer deux bandes cyclables étroites d'un mètre de large (voir photo).

Plus loin, après le camping Dolamatcheria, les voies de l'Avenue de Biarritz sont très larges et un bas côté de 2 mètres ou plus est présent:

l'espace existe pour créer un itinéraire cyclable en site propre de 2,5 mètres de large, qui est souhaitable dans cette partie peu ou pas urbanisée (voir photo).

Cette piste cyclable peut arriver jusqu'au carrefour avec la RN10.

Conclusion: un itinéraire cyclable côtier peut donc être aménagé le long de la RD911 entre Biarritz et Bidart. Il sera très utile pour les habitants des quartiers desservis, et pour les randonneurs.

### **4ème tronçon: De Bidart (carrefour D911) à Guéthary par la RN10 et petites rues: 4 kms à sécuriser par des bandes et trottoirs cyclables**

Cette partie de l'itinéraire est la plus difficile à sécuriser pour les cyclistes, car, en l'absence d'itinéraire plus près de la côte, et compte tenu du passage obligé sur le pont de l'Uhabia, on doit suivre la RN10.

Mais des solutions peuvent être trouvées.

Il existe déjà des bandes cyclables au bord de la RN10 sur deux portions:

- 1,4 kms entre le carrefour D911/RN10 et le feu de l'église de Bidart
- 0,7 kms entre le pont sur l'Uhabia et le pont sur la voie ferrée.

Dans le sens Guéthary-Bidart, dans la ligne droite après le pont sur l'Uhabia -avenue Atherbea-, il existe un large trottoir qui peut être aménagé pour les vélos (0,8 km).



Dans le sens Bidart-Guéthary, on pourrait flécher un itinéraire à travers les rues principales de Bidart -rue d'Erreteglia, , av de la Grande Plage, rue de l'Uhabia, jolies et en pente, ce qui évite la RN10 sur une bonne longueur: on la rejoint peu avant le pont sur l'Uhabia.

Dans le sens Bidart-Guéthary, on pourrait, avant le pont sur la voie ferrée, éviter la RN10 en fléchant un itinéraire côtier dans Guéthary, pour rejoindre la piste cyclable de Sénix (chemin Barognesia, port, chemin du port, chemin des Falaises, chemin de Cenitz).

### **5ème tronçon: de Guéthary à la plage de St Jean de Luz:**

#### **7 kms d'itinéraire côtier magnifique, en grande partie en site propre**

L'itinéraire côtier serait ici très beau, car il longerait la mer avec des points de vue magnifiques. Il serait presque en totalité en site propre.

1- A Guéthary, devant le village de vacances- chemin du Trinquet-, l'itinéraire suit la belle piste cyclable en site propre de la plage de Sénix. Longueur: 0,6 km.

2- Ensuite il suit la petite route -avenue Napoléon III- desservant les campings, qui remonte jusqu'au camping "Inter plages", contourne la plage de Lafitenia, et suit l'avenue de la Ferme Kokotia jusqu'au camping "Chibau Berria".

3- Là, l'itinéraire empruntera la piste cyclable existante qui descend très raide sur la plage d'Erromardie. Longueur: 0,5 km.

(NB: nécessité de sécuriser cette descente).

4- Après avoir longé la plage (rue calme car impasse), l'itinéraire pourrait emprunter le "chemin littoral" qui mène de la plage d'Erromardie à la Croix d'Archilua.

Longueur: 0,8 km. Vue magnifique.

Ce sentier existe et est déjà stabilisé et gravillonné en partie (voir photo).

5- L'itinéraire emprunterait ensuite le large trottoir de la rue Gaetan de Bernoville, jusqu'au rond-point de l'Hôtel La Réserve, angle de la rue du Chevalier Van Bree.

6- Là il suivrait le sentier existant (goudronné, et autorisé aux vélos), qui passe dans les jardins de la Pointe Sainte Barbe et descend, en site propre, jusqu'à la grande plage, en offrant des vues magnifiques sur la rade. Longueur: 0,7 km.

(au départ côté plage ce sentier s'appelle: promenade Feodor Chaliapine).

### **6ème tronçon: Traversée de St Jean de Luz (de la grande plage au port de Ciboure):**

#### **2,5 kms en zone 30 km/h**

Les mêmes aménagements que pour la traversée de Biarritz doivent être prévus: jalonnement (fléchage), et création de zone 30 km/h: Boulevard Thiers et Boulevard V. Hugo.

NB: le boulevard Victor Hugo est assez large: des bandes cyclables devraient y être aménagées.

NB: la traversée de la Nivelle doit être prévue sur le trottoir -côté aval- du pont Charles-de-Gaulle. C'est nécessaire car la circulation sur la chaussée est intense, et c'est possible car la largeur du trottoir est supérieure à 3 mètres.

### **7ème tronçon: De Ciboure à Socoa (feu du carrefour VC4):**

#### **2 kms de bandes cyclables**

300 mètres après le port de Ciboure, la route devient suffisamment large, et deux bandes cyclables devraient être créées sur ce Boulevard Pierre Benoit, jusqu'à l'entrée de Socoa (pont sur l'Untxin).

## **8ème tronçon: De Socoa à Hendaye (grande plage) par la route de La Corniche: 7 kms d'aménagement cyclable à créer**

Cet itinéraire côtier est magnifique: il offre des vues exceptionnelles sur les falaises, la mer, les Pyrénées et la côte espagnole.

Il est vallonné, mais les dénivelés sont très inférieurs à ceux que l'on rencontre sur les petites routes de l'intérieur.

La D912, seule voie côtière, est une route à deux voies, étroites, sur laquelle les voitures sont très nombreuses et circulent vite. Il n'existe aucun bas côté, et la limite goudron/herbe marque une rupture forte (dénivelé).

Tout cela rend la circulation des cyclistes particulièrement délicate: les cyclistes doivent suivre un itinéraire rectiligne à 10 cm du bord, en évitant les plots réfléchissants scellés dans la chaussée sur la bande de peinture, et en évitant tout écart vers l'intérieur de la voie où les voitures passent au ras ..... Seul point positif: le revêtement est d'excellente qualité, bien roulant.

Il est évident que la RD912 dans sa configuration actuelle, est dangereuse pour des cyclistes débutants, et pour des familles et des enfants. Elle est aussi inconfortable: le sentiment de danger est permanent.

Par contre les cyclistes rapides sont très nombreux sur cette route, en groupe et en file indienne (voir photo).

**Puisque la Véloroute doit passer là pour être côtière et attractive, il faut donc sécuriser cette portion de l'itinéraire.**

Deux solutions:

- soit élargissement de la chaussée pour créer deux bandes cyclables en bordure;
- soit aménagement d'un sentier pédestre et cyclable en site propre, si possible bien séparé et éloigné de la D912, du côté de la mer pour pouvoir profiter des paysages sans flux d'automobiles interposés...

Cette deuxième solution est préférable pour une Véloroute grand public.

Cet aménagement important est nécessaire pour assurer la continuité de la Véloroute côtière, et souhaitable car ce tronçon sera très beau.

NB: vers Hendaye, l'itinéraire pourrait traverser le Domaine d'Abbadia, propriété du Conservatoire du Littoral, ce qui sécuriserait plus d'un km de Véloroute.

L'itinéraire accèderait ainsi directement aux sites touristiques majeurs constitués par ce domaine, le Château d'Abbadie et la Maison de la Lande.

## **9ème tronçon: traversée d'Hendaye:**

**3 kms en zone 30 km/h**

Entre la grande plage d'Hendaye et le pont St Jacques sur la Bidassoa (Espagne), il faudra faire le même type d'aménagements que pour les traversées de Biarritz et St Jean de Luz: jalonnement (fléchage) et apaisement de la circulation par la création de zones 30 km/h.

L'itinéraire pourrait suivre le Boulevard de la Mer, pour rejoindre la piste cyclable existant le long du boulevard de la Baie de Chingudy.

Un aménagement cyclable sur une partie du Boulevard du Général de Gaulle (de la gare au pont) devrait être envisagé.

## **Remarques: autre aménagements cyclables à aménager autour de la Véloroute**

1- les villes traversées devront intégrer la Véloroute littorale dans leurs schémas d'itinéraires cyclables: cela permettra de créer des itinéraires reliés à cette Véloroute, facilitant l'accès aux divers points de la ville.....

2- des liaisons cyclables avec les gares routières et de chemins de fer, les aéroports et les ports devront être aménagés.

Ainsi:

- liaison avec la gare de Bayonne, le port de Bayonne et le terminal des ferries
- liaison avec la gare de Biarritz La Négresse
- liaison avec l'aéroport de Biarritz-Parme

Cette liaison est particulièrement importante à créer.

Les randonneurs, notamment étrangers, seront nombreux à arriver en avion (cf transport possible et gratuit de son vélo par la plupart des compagnies), et en bateau (cf ferries britanniques).

NB: L'itinéraire sera particulièrement bien relié aux gares SNCF:  
il passera devant les gares d'Hendaye, St-Jean-de-Luz et Guéthary, et près de la gare de Bayonne.

## Véloroute littorale atlantique - Itinéraire côtier de Bayonne à Hendaye

(41 kms)

### Aménagements à réaliser par tronçon

Tronçon	Limites	Distance	Type d'aménagement à réaliser
1- Bayonne à Biarritz	Des Allées Marines au phare de Biarritz	9 kms	Itinéraire en site propre (l= 3m) (prévu par le District B.A.B.)
2- Traversée du centre de Biarritz	Du phare à l'avenue Beurivage	3 kms	Zone 30 km/h + balisage
3- Biarritz à Bidart (RN10)	De la place Beurivage (Biarritz) au carrefour D911/RN10	3,5 kms	Bandes cyclables (env 1,5 kms) et pistes cyclables en site propre (env 2 kms)
4- Bidart à Guéthary	Du carrefour D911/RN10 à Bidart (pont SNCF)	4 kms	Bandes et trottoirs cyclables (2,1 kms déjà aménagés) Balisage rues dans Guéthary
5- Guéthary à St Jean de Luz	Du chemin du Trinquet à Guéthary à la grande plage de St Jean de Luz	7 kms	Itinéraire en site propre (piste cyclable, trottoir mixte, ou sentier du littoral) (1,8 kms déjà aménagés)
6- Traversée de St Jean de Luz	De la grande plage de St Jean de Luz au port de Ciboure	2,5 kms	Zone 30 km/h + balisage bande cyclable av V. Hugo trottoir mixte sur le pont
7- Ciboure à Socoa	Du port de Ciboure au feu carrefour VC4 (bd P. Benoit)	2 kms	Bandes cyclables
8- Socoa à Hendaye	De Socoa (feu VC4) à la grande plage d'Hendaye par D912	7 kms	Itinéraire en site propre
9- Traversée d'Hendaye	De la grande plage d'Hendaye au pont St Jacques (accès à l'Espagne)	3 kms	Zone 30 km/h + balisage Piste cyclable existante Aménagement cyclable sur partie Bd Ch de Gaulle

## **5- Véloroute littorale atlantique**

**Propositions d'un itinéraire côtier Bayonne - Hendaye (41 kms): photos**

Bayonne: pont Grenet sur l'Adour, itinéraire possible sur large trottoir

Bayonne: piste cyclable existante Allées Marines

Biarritz: avenue de la Milady (sens unique, voies larges)  
il y a la place pour une bande cyclable



Bidart: D911, il y a la place pour deux bandes cyclables d'un mètre

Bidart: D911 -Av de Biarritz-, il y a la place pour un itinéraire en site propre de 2,50 m de large

Guéthary: RN10 belle bande cyclable entre Guéthary et Bidart

Saint-Jean-de-Luz: "chemin du littoral" entre la plage d'Erromardie et la Croix d'Archilua

Saint-Jean-de-Luz: trottoir de la rue Gaetan de Bernoville (utilisable par l'itinéraire)

Saint-Jean-de-Luz: sentier de la Pointe Saint Barbe (promenade F. Chaliapine)

Saint-Jean-de-Luz: sentier de la Pointe Saint Barbe (promenade F. Chaliapine)

D912 entre Socoa et Hendaye: route de La Corniche, dangereuse  
mais fréquentée par les cyclistes rapides

D912 entre Socoa et Hendaye: route de La Corniche, dangereuse  
mais fréquentée par les cyclistes rapides

# étiquettes pour plan

Véloroute littorale atlantique

## **Propositions d'un itinéraire côtier Bayonne - Hendaye (41 kms)**

**1- De Bayonne (All Marines) à Biarritz (phare):  
9 kms d'itinéraire en site propre déjà programmé par le District B.A.B.**

**2- Traversée du centre de Biarritz du phare à l'av. Beurivage:  
3 kms en zone 30 km/h**

**3ème tronçon: D911 de Biarritz (place Beurivage) au carrefour avec la RN10:  
3,5 kms de bandes et pistes cyclables**

**4- De Bidart (carrefour D911) à Guéthary par la RN10 et petites rues:  
4 kms à sécuriser par des bandes et trottoirs cyclables**

**5- De Guéthary à la plage de St Jean de Luz:  
7 kms d'itinéraire côtier magnifique, en grande partie en site propre**

**6- Traversée de St Jean de Luz (de la plage au port de Ciboure):  
2,5 kms en zone 30 km/h**

**7- De Ciboure à Socoa:  
2 kms de bandes cyclables**

**8- De Socoa à Hendaye par la route de La Corniche:  
7 kms d'aménagement cyclable à créer**

**9- traversée d'Hendaye:  
3 kms en zone 30 km/h**

**1- De Bayonne (All Marines)  
à Biarritz (phare):  
9 kms d'itinéraire en site propre déjà programmé  
par le District B.A.B.**

**2- Traversée du centre de Biarritz du phare à  
l'av. Beurivage:  
3 kms en zone 30 km/h**

**3- D911 de Biarritz (place Beurivage) au  
carrefour avec la RN10:  
3,5 kms de bandes et pistes cyclables**

**4- De Bidart (carrefour D911) à Guéthary par la  
RN10 et petites rues:  
4 kms à sécuriser  
par des bandes et trottoirs cyclables**

**5- De Guéthary à la plage de  
St Jean de Luz:  
7 kms d'itinéraire côtier magnifique, en grande  
partie en site propre**

**6- Traversée de St Jean de Luz  
(de la plage au port de Ciboure):  
2,5 kms en zone 30 km/h**

**7- De Ciboure à Socoa:  
2 kms  
de bandes cyclables**

**8- De Socoa à Hendaye  
par la route de La Corniche:  
7 kms d'aménagement cyclable  
à créer**

**9- Traversée d'Hendaye:  
3 kms en zone 30 km/h**

**8- De Socoa à Hendaye**



Tronçon aménagé en site propre

Tronçon aménagé en bandes et  
trottoirs cyclables

Tronçon aménagé en zone 30 km/h  
(traversée de ville)



La Barre

Chambre d'Amour

Phare

D911

Adour

Nive

Bidassoa

**AF3V Octobre 1999**

**AF3V Octobre 1999**